

BULLETIN D'INSCRIPTION
Stages Danse Fusion - FCBD®



Cadre réservé à l'Association:

Espèces Chèque 3 Chèques

TOTAL = €

Cours choisi(s) :

NOM, Prénom.....
Adresse.....
Code Postal..... Ville.....
Tél..... Email.....
Je soussigné(e) parent de.....
autorise mon enfant à pratiquer la danse.

LIEU : Ecole Yann LE MOUROUX, 20 Rue De La Tour D'auvergne 44200 Nantes - **Studio MONET**

Stages FUSION (Les Samedis de 13h à 15h)	Stages FCBD® (Les Samedis de 15h à 17h)
<input type="checkbox"/> 22 janvier :Chorégraphie [Partie 1]	<input type="checkbox"/> 22 janvier : Découverte du format
<input type="checkbox"/> 19 février :Chorégraphie [Partie 2]	<input type="checkbox"/> 19 février :Mouvements du Lent et transitions
<input type="checkbox"/> 19 mars :Chorégraphie [Partie 3]	<input type="checkbox"/> 19 mars :Mouvements du Rapide et transitions
<input type="checkbox"/> 23 avril :Chorégraphie [Partie 4]	<input type="checkbox"/> 23 avril :Révision du vocabulaire + pratique en groupe.
<input type="checkbox"/> 21 mai :Chorégraphie entière.	<input type="checkbox"/> 21 mai :Danser en troupes avec fluidité

TARIFS :

<input type="checkbox"/> 1 stage (2h – Fusion ou FCBD®)	<input type="checkbox"/> 30€ adh <input type="checkbox"/> 35€ non adh
<input type="checkbox"/> 2 stages (4h – Fusion ou FCBD®)	<input type="checkbox"/> 35€ adh <input type="checkbox"/> 40€ non adh
<input type="checkbox"/> Fusion ou FCBD® (10h)	<input type="checkbox"/> 100€ adh <input type="checkbox"/> 150€ non adh
<input type="checkbox"/> Fusion & FCBD® (20h).....	<input type="checkbox"/> 150€ adh <input type="checkbox"/> 200€ non adh

Règlement par chèque à l'ordre « **Al Masriya** » à
fournir avec le bulletin d'inscription complété

TOTAL : €

Je déclare avoir pris connaissance des informations des présents documents et accepte le **règlement intérieur** ci-joint.

Je certifie ne pas me connaître de contre indications de santé à la pratique de la danse orientale et décharge de toute responsabilité l'association **Al Masriya** en cas de problèmes physiques survenant dans le cadre des activités de l'association.

Nantes, le..... Signature élève (ou représentant légal) :

Rave'n et l'association Al Masriya vous propose

5 sessions de stages Fusion Chorégraphique & Introduction au FCBD® Style -

Avec une représentation au spectacle d'Al Masriya, le 12 Juin 2022 à la salle Paul Fort

Samedi 22 Janvier 2022 :

- 13h/15h : FUSION Chorégraphique- 1h de Technique + 1h de chorégraphie PARTIE 1
- 15h/17h : Introduction FCBD® - Découverte du fonctionnement du format, premiers mouvements de vocabulaire Lent & Rapide

Samedi 19 Février 2022 :

- 13h/15h : FUSION - 1h de Technique + 1h de chorégraphie PARTIE 2
- 15h/17h : Introduction FCBD® - Mouvements du Lent et transitions.

Samedi 19 Mars 2022 :

- 13h/15h : FUSION - 1h de Technique + 1h de chorégraphie PARTIE 3
- 15h/17h : Introduction FCBD® - Mouvements du Rapide et transitions.

Samedi 23 Avril 2022 :

- 13h/15h : FUSION - 1h de Technique + 1h de chorégraphie PARTIE 4
- 15h/17h : Introduction FCBD® - Révisions du vocabulaire appris précédemment en Lent & Rapide, l'accent de la session sera mis sur la pratique en troupe.

Samedi 21 Mai 2022 :

- 13h/15h : FUSION - 1h de révision des mouvements de la chorégraphie + 1h de pratique de la chorégraphie entière en musique.
- 15h/17h : Introduction FCBD® - Danse en troupe avec fluidité en Lent & Rapide.

Chaque session peuvent être prises indépendamment.

Si vous souhaitez participer au spectacle du 12 Juin à la salle Paul Fort, il est fortement recommandé de suivre les 5 sessions.

Règlement intérieur de l'association

Le présent règlement est réputé « lu et approuvé » par l'élève à la signature du bulletin d'inscription.

L'inscription à toute activité implique l'acceptation sans restriction du règlement.

L'inscription est définitive et nominative à réception du règlement, et aucun remboursement ne sera possible. Néanmoins l'élève peut bénéficier d'un avoir sur les autres activités de l'association (stages, spectacles...) sur présentation d'un certificat médical pour le temps d'inactivité.

Les élèves ne peuvent en aucun cas intervenir sur un événement, quel qu'il soit, sous le nom de l'association sans l'autorisation préalable des membres du Bureau.

L'association a souscrit une assurance « Responsabilité Civile » qui couvre uniquement les dommages qu'un élève pourrait occasionner à autrui. Si l'élève se blesse seul, il ne pourra être indemnisé que s'il a souscrit à titre personnel une assurance responsabilité civile individuelle accidents. Chaque élève doit veiller à ses effets personnels. L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol des effets personnels dans les vestiaires ou dans les salles.

En ce qui concerne les stages

L'inscription prend effet à la réception du règlement. L'inscription est nominative. Néanmoins, l'encaissement se fera le jour du stage.

Le stagiaire doit être apte à participer à l'activité proposée. Une déclaration sur l'honneur leur sera demandée. Tout stage commencé est dû. L'association se réserve le droit d'annuler un stage si l'effectif est insuffisant.

En ce qui concerne le droit à l'image

L'association se réserve le droit de photographier et/ou de filmer l'élève lors de tous types d'activités organisées par l'association (cours, stages, spectacles...et toute autre activité) et à exploiter ces images dans un but non lucratif, image sur tous les supports et en tous formats, insérés ou non dans les documents audiovisuels, informatiques, multimédia, site web internet, éditions graphique sous toutes ses formes, etc. Les prises de vues ainsi réalisées seront exploitées exclusivement dans le cadre de la communication internet et externe de l'association, pour ses besoins de formation ou d'information du public sur ses activités.

L'association se réserve le droit de diffuser les images de ses élèves par les différentes voies possibles, en particulier sur son site internet. Les élèves ne disposent pas du droit d'exploiter ni de diffuser les images d'autres élèves ou professeurs sur des sites tels que facebook ou encore des blogs sans l'autorisation des personnes présentes sur la photo.

En cas d'arrêt d'annulation des stages pour des raisons exceptionnelles, une proposition de report ou de remboursement vous sera faite.